 **Logo FFS ?**

**Protocole de sécurité**

**pour les activités physiques pleine nature**

**supports d’un projet d’enseignement à l’école**

**Activité SURF**

**Introduction**

Suite au Plan National de Formation qui s’est tenu à Vallon Pont d’Arc les 24 et 25.09.2015, à l’initiative des ministères de l’éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l’agriculture, puis du séminaire du Pouzin des 21 et 22 mars 2017, et enfin suite à la publication des circulaires nationale (2017-075) et académique (du 12.06.2017) l’académie de Rennes souhaite porter à la connaissance de tou.te.s les enseignant.e.s d’EPS les recommandations pédagogiques incontournables à la préservation de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature.

Ces protocoles visent trois objectifs essentiels :

* garantir la sécurité des élèves
* accompagner les enseignant.e.s dans la compréhension de la notion de chaîne de contrôle
* éduquer au risque au sein de l’école : c’est une mission première de l’école et de l’EPS.

Ils ont été élaborés à partir des « Protocoles actifs de sécurité scolaire » conçus et publiés par l’Académie de Grenoble.

Ils présentent deux types d’informations :

* des recommandations incontournables qui doivent être respectées dans toute situation d’enseignement. Ces recommandations précisent des aspects réglementaires et explicitent les gestes professionnels liés à la sécurité.
* des éléments d’information complémentaire de nature pédagogique, technique ou didactique.

Ils sont présentés selon trois temps :

* avant l’arrivée des élèves
* pendant la présence des élèves
* après le départ des élèves ou quand il.elle.s sont aux vestiaires

Le présent document a été élaboré en concertation avec l’UNSS Bretagne et la ligue de Bretagne de Surf..

Il fera l’objet d’une actualisation récurrente au regard des évolutions réglementaires, techniques, pédagogiques ou didactiques observées.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Protocole de Sécurité | | |
| Préambule | | |
|  | Recommandations Incontournables | Informations complémentaires |
| Education au risque et chaine de contrôle | L’éducation au risque suppose que les élèves puissent être confrontés à des situations présentant un risque dans des conditions de sécurité drastiques, contrôlées de façon permanente par l’enseignant.  Pour l’enseignant, le partage de l’attention et l’absence d’un contrôle visuel permanent direct sur les élèves, induits par les contraintes des lieux de pratique de pleine nature et la nature même de l’activité de déplacement, exigent de sa part d’être en permanence au sommet de la chaine de contrôle. Elle ne doit jamais lui échapper. Toute rupture dans cette chaine de contrôle engage totalement sa responsabilité professionnelle.  **En conséquence, placer un élève au sommet de cette chaîne de contrôle sous prétexte d'autonomie est ABSOLUMENT irrecevable dans l’activité SURF, qui est tout sauf neutre, sur les plans émotionnel, personnel et sécuritaire.**  Dans cette perspective, la délégation ou la dévolution accordées à des élèves responsables et responsabilisés ne peut se comprendre que dans le cadre d’une construction explicitement progressive d’une autonomie qui restera « surveillée » dans le cadre scolaire. Ce qui revient à dire, qu’en aucun cas, l’élève ne peut se substituer à l’enseignant dans un contrôle nécessaire à la pratique en sécurité.  **Si l’activité a lieu en autonomie :** l’enseignant est seul responsable de l’activité et de la gestion du matériel, de l’organisation et de l’encadrement.  **Si l’activité a lieu en structure agréée par le Ministère des Sports** (structure affiliée à la FFS), c’est la structure qui reste responsable de l’activité de ses encadrants.  **En cas de co-intervention avec un professionnel**, s’assurer du niveau de qualification du professionnel (moniteur diplômé d’Etat et carte professionnelle en cours de validité). L’enseignant demeure alors **seul et unique responsable** du groupe d’élèves, néanmoins en cas de co-intervention **toute prise de décision doit être partagée**.  De fait avant toute programmation de telle ou telle activité nautique **l’enseignant doit s’assurer d’avoir construit au préalable les compétences requises par cet enseignement**. De même il doit a**voir pris connaissance du DSI** (Dispositif de Surveillance et d’Intervention) spécifique à chaque structure partenaire (Articles A 322-64 à A 322-70 du code du sport) si celui-ci existe. De même le **protocole de secours** devra avoir été préalablement fixé et éprouvé.  En tout état de cause, **ne pas hésiter à renoncer à la sortie prévue :** l'anticipation et la prise de décision (annulation / maintien de la séance) découlent de l’analyse des conditions de pratique. Cette analyse est partagée, le cas échéant, avec l’intervenant extérieur**.** | Le protocole de sécurité est intimement lié à des enjeux de formation en vue d’une pratique future individuelle sans risque hors d’un cadre sécurisé. L’enjeu majeur réside dans la construction, chez l’élève, des comportements inhérents à la notion de sécurité active pour sa pratique future d’adulte. De fait la compétence minimale à construire obligatoirement est : « Partir et revenir à bon port ». |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Protocole de Sécurité SURF** | | | | | |
| **Avant la pratique** | | | | | |
|  | Recommandations Incontournables | | Informations complémentaires | | |
| Pré-requis élèves | Tous les élèves doivent être titulaires de l’attestation scolaire du savoir nager (arrêté du 9 juillet 2015 paru au BO du 23.07.2015) ou du certificat d’aisance aquatique rappelé dans la circulaire 2017-127. | | Il est par conséquent nécessaire d’identifier en amont les élèves n’ayant pas de justificatif. Pour ces élèves, le.la professeur.e d’EPS est habilité.e à faire passer le test du « savoir nager ». Il.elle choisira prioritairement celui de l’attestation scolaire du savoir nager qui se déroule exclusivement en piscine.  La mise en place d’un cycle d’enseignement de la natation avant le cycle d’activité nautique est à envisager.  Il est aussi nécessaire d’identifier le niveau de pratique préalable des élèves dans l’activité ainsi que tout cas particulier (phobie, stress, angoisse liés au milieu aquatique). ***Il convient d’être très vigilant quant à l’aisance en mer***: un élève ayant validé son savoir nager en piscine n’est en effet pas forcément autonome en mer. | | |
| Effectif | L’enseignant adaptera son effectif en fonction des conditions météorologiques, du niveau des élèves et du support utilisé.  Il aura une connaissance permanente de l’effectif présent sur l’eau. | | Il est conseillé que le groupe placé sous la surveillance d’un encadrant n’excède pas 12 élèves. | | |
| Pré-requis enseignant | **L’engagement du professeur d’EPS dans l’enseignement des activités nautiques relève de sa responsabilité**.En aucun cas l’enseignant d’EPS ne délègue sa responsabilité à un intervenant. **Il demeure seul et unique responsable du groupe d’élèves, mais peut décider en concertation avec l’intervenant extérieur.**  Si le projet pédagogique comporte une co-intervention avec un professionnel, il faut s’assurer de son niveau de qualification (moniteur diplômé d’Etat et carte professionnelle en cours de validité).   * **Avoir informé le Chef d’établissement** du projet d’enseignement en ayant précisé les dates, les lieux et les itinéraires**.** * **Avoir informé l’autorité municipale** du projet, des dates et lieux d’implantation et s’assurer qu’il n’y ait pas d’interdiction de pratique du surf sur les plages qui seront utilisées. * **Avoir effectué un repérage du lieu de pratique :** connaissance, prise d’information appronfondie des risques spécifiques du lieu de pratique, connaissance des règles de pratiques locales, du fonctionnement de la structure partenaire éventuelle. * Le jour précédent la sortie ou le matin même, **s’assurer des conditions météorologiques** (en particulier les BMS - Bulletins Météo Spéciaux), ainsi que de la qualité des eaux de baignade et de la plage. * **Choisir et baliser** la zone de pratique du surf avec des repères bien visibles sur la plage. * **Identifier un point de ralliement** (à proximité immédiate du sac étanche).   Par temps d’orage, l’encadrant veille à faire respecter l’interdiction de surfer à l’ensemble des participants. | | La connaissance   * de la configuration du plan d’eau (visibilité, obstacles, hauteur d’eau, distance, courants…) * des conditions météos (orientation, force du vent, température, etc.) * des marées (courants, zones découvertes)  : heures de marées haute - basse, impact sur la topographie des lieux (distance bord de mer - centre nautique) * des zones interdites ou ayant des réglementations particulières * des supports * du niveau de compétence des élèves * de son propre niveau de compétence   est un facteur essentiel d’aide à la prise de décision.  Pour la qualité des eaux de baignade :  [*http://baignades.sante.gouv.fr/baignades/editorial/fr/accueil.html*](http://baignades.sante.gouv.fr/baignades/editorial/fr/accueil.html)ou sur le site des mairies.  Pour la météo il est conseillé de consulter plusieurs sites (Windguru, Forecast, Accuweather par exemple mais aussi et surtout Météo France seul site à préciser les alertes en cas d’orage).  Enseignement du surf sur une plage interdite à la baignade :  L’activité est possible sous certaines conditions : il appartient à l’enseignant d’estimer s’il peut assurer ou non un enseignement en toute sécurité en fonction du niveau des élèves. | | |
| Pré-requis matériels | **- Vérifier l’état du matériel** avant le départ sur la plage.  **- Vérifier le sac de sécurité :** trousse de secours, téléphone étanche, numéros d’appel urgents**.**  **-** **Vérifier la couverture radio ou téléphonique** : s’assurer de la connexion permettant l’appel des numéros d’urgence.  - Des **balises** (flammes ou plots) seront positionnées sur la plage afin de délimiter la zone de pratique. | | **Choix du matériel pédagogique adapté en fonction du niveau des pratiquants et des conditions :**  - Planches en mousse ou à nez arrondi sont à privilégier pour les débutants (attention aux « nose » pointus et aux dérives trop coupantes).  - Epaisseur de combinaison adaptée.  - Diamètre du leash adapté au poids de la planche (privilégier leash de gros diamètre).  Refuser d'utiliser un support qui ne serait pas en état.  Gestion du téléphone : placer les numéros d’urgence dans la mémoire du téléphone de l'enseignant. Ce téléphone doit être à portée et protégé dans une pochette étanche. Numéros à mémoriser : 196 (secours en mer), 15 (urgence vitale), 18 (en cas d’accident sur le site, il convient de privilégier l’appel du 18, le maillage du littoral en termes de sécurité leur conférant une très grande rapidité d’intervention), 112, numéro de l’établissement, numéro du centre nautique ou du club. | | |
| **Pendant la pratique** | | | | | |
|  | Recommandations Incontournables | | | Informations complémentaires | |
| Equipement de L’Enseignant. | Il doit être équipé d’un matériel spécifique à l’activité pour pouvoir intervenir rapidement à savoir : une combinaison, une planche, ou bouée tube et palmes. | | | Prévoir un leash de secours | |
| Équipement des élèves | Le port de combinaison est obligatoire.  Les élèves porteront un lycra de couleur afin de bien les repérer dans l’eau.  Le support proposé sera adapté au niveau du surfeur et aux conditions de mer.  Surf avec leash. bodyboard avec leash et palmes. | | | Les équipements personnels sont possibles.  Chaussons voire cagoule l’hiver  Crème solaire | |
| Consignes de sécurité | Avant l’entrée dans l’eau, un point est fait avec les élèves sur :  - Les conditions météo (vent, tailles de vagues, courants, dangers potentiels…)  - Le code de communication est établi clairement pour orienter les élèves dans l’eau et les rappeler si besoin.  - Les principes sécuritaires inhérents à la pratique sont énoncés :  \* surfer dans la zone délimitée,  \* respecter l’espace entre chaque surfeur (5m minimum),  \* répondre aux gestuelles sécuritaires des encadrants,  \* se protéger en cas de chute.  Les élèves débutants resteront avec de l’eau à la taille.  Les élèves en perfectionnement pourront passer la barre et aller dans une zone où ils n’ont pas pied (l’accord préalable de l’enseignant responsable est indispensable)  Les élèves sont systématiquement comptés avant, pendant et en fin d’activité. | | | ll est nécessaire d’identifier le niveau de pratique préalable des élèves dans l’activité ainsi que tout cas particulier (phobie, stress, angoisse liés au milieu aquatique).  Lors de la première séance, l’enseignant vérifie que l’élève est apte à nager en eau de mer. (Ex : 5’ de body surf au bord en début de première séance.)  Il peut être nécessaire de réduire la zone de pratique afin de pouvoir contrôler visuellement les élèves. Ce contrôle visuel s’exerce sur l’ensemble du groupe le plus fréquemment possible.  Les élèves doivent être formés à la conduite d’urgence : « que faire si je sors de la zone de pratique ?»  La leçon comporte des moments de retours à la plage de tous les élèves, moments servant à la régulation et au comptage régulier. | |
| Passation des consignes | Ces consignes doivent être expliquées et rappelées à chaque début de leçon, à terre, dans un endroit calme et à un emplacement fixe. C’est un préalable systématique à la mise en activité. Enoncer très clairement les règles de sécurité et s’assurer qu’elles soient bien comprises de tous les élèves, notamment **les signaux de sécurité et de retour à terre**. | | | **Un code de communication** est à construire avec les élèves.  Les consignes de sécurité, le schéma du plan d'eau, des zones de repli, des zones interdites, des repères... peuvent être énoncés en salle au calme et par écrit tout comme la codification de la communication (sonore et visuelle). Un simple rappel au bord de l'eau permet de faire le lien entre la théorie et l'observable. | |
| Après la pratique | | | | |
|  | | Recommandations Incontournables | | Informations complémentaires |
|  | | L’enseignant veille à ce que tous les élèves soient sorti.e.s de l’eau. (Comptage ….).  L’enseignant est le dernier à quitter la plage. | | - Rincer et désinfecter les combinaisons, lycras.  - Rincer et vérifier l’état du matériel.  - S’assurer de l’impact 0 voire positif sur l’environnement (nettoyer la plage, ramasser) |

**SECURISEZ en activités nautiques** (cf PASS voile – site EPS Focus Grenoble)

**S**avoir nager

**E**quipement et embarcation adaptés (niveau de pratique, site de pratique)

**C**onnaissance du lieu de pratique (connaissance, re-connaissance)

**U**rgence **(**hiérarchiser)

**R**ester capable d’intervenir, **R**enoncer si besoin, **R**elation avec la terre

**I**dentifier les risques

**S’**adapter dans le déroulement de la leçon

**E**stimation espace et temps (préparation de la leçon et vigilance dans son déroulement)

**Z**one d’évolution identifiée

Ce protocole a été travaillé par le groupe ressource de l’académie de Rennes,

coordonné par Isabelle Couëdon, IA IPR EPS, et composé de :

29 : **Pierre ABIVEN** (Lycée Thépot, Quimper), **Aurélie L'HOSTIS** (Lyc A.Ronar’h, Brest)

35 : **Yann DELAVAUD (**Lyc J.Cartier St Malo)

56 : **Pierre VALLIN** (Lyc C.de Gaulle Vannes)

***Il a été conçu en collaboration étroite avec l’UNSS Bretagne et la Ligue de Bretagne de Surf.***